

# Rapport d'activité 2016



## Contenu

1	Fonctionnement .....	1
1.1	Organisation, animation du Club Biogaz.....	1
1.1.1	Gouvernance du Club : Comité de direction (CODIR).....	1
1.1.2	Révision de la Charte du Club Biogaz et nouveau Collège .....	2
1.2	Réunion plénière.....	2
1.3	Évolution du nombre d'adhérents .....	2
1.4	Arrivée et départs de Permanents .....	2
1.5	Organisation de l'équipe .....	3
2	Diffusion d'informations .....	4
2.1	Annuaire du biogaz 2016.....	4
2.2	Lettres info .....	4
2.3	Veilles réglementaires.....	5
2.4	Service juridique : questions/réponses & fiches pratiques.....	5
2.5	Veille appels d'offres/marchés publics .....	5
2.6	Lettres info Digestat dont spéciale « Futur Règlement européen » .....	5
2.7	Accompagnement et aides financières aux projets de méthanisation .....	6
2.8	Brochure » Vers l'autonomie énergétique des territoires .....	6
2.9	Observatoire du biogaz.....	6
3	Participation aux travaux de la filière.....	7
3.1	Consultations des pouvoirs publics.....	7
3.2	Participation au Comité National Biogaz (CNB).....	9
3.3	BN FERTI : normalisation du digestat .....	12
3.4	Comités de pilotage d'études .....	12
3.5	Collaboration autres groupes de travail/organisation.....	13
4	Travaux internes au Club Biogaz .....	13
4.1	GT biométhane non injecté .....	13
4.2	GT digestats .....	13
4.3	GT « Qualité » .....	13
4.4	GT bioGNV .....	14
4.5	GT Indicateurs.....	14
4.6	BIOSURF .....	14
5	Organisation de manifestations .....	16
5.1	Journées Recherche Industrie 2016 – Limoges .....	16
5.2	EXPOBIOGAZ 2016.....	16
5.3	Colloque « Méthanisation : biomasse et prétraitements » .....	17

.....	17
5.4 Visites de sites .....	18
5.4.1 MÉTHELEC à Ennezat .....	18
5.4.2 BioVilleneuvois .....	18
6 Représentation de la filière .....	19
6.1 Relations institutionnelles .....	19
6.2 Interventions lors d'évènements.....	19
6.3 Relations média .....	20
6.4 Représentation au niveau européen via EBA .....	20
6.5 Offres d'emploi de la filière.....	20

# 1 Fonctionnement

## 1.1 Organisation, animation du Club Biogaz

### 1.1.1 Gouvernance du Club : Comité de direction (CODIR)

Les adhérents, répartis en 12 collèges, sont représentés par leurs élus au Comité de direction (CODIR) du Club. Les membres du CODIR se réunissent régulièrement pour aborder les différents travaux du Club et les orientations stratégiques à prendre.

Le renouvellement partiel du CODIR par vote a eu lieu au mois de mai. Les membres suivants sont élus pour représenter les collèges 7, 8 et 12 (définition page suivante).

Tableau 1 : Résultat des élections CODIR 2015

Collège	Représentant	Personne Morale
7	<b>Pierre DENIS-FARGE (T1)</b>	<b>DEFA</b>
	Marc BUFFENOIR (S1)	PROVIRIDIS
8	<b>Lucie LESSARD (T2)</b>	<b>Amorce</b>
	Laurent DESNOYERS (S2)	Metheor
12	<b>Bertrand de SINGLY (T1)</b>	<b>GrDF</b>
	Jean-Pierre GORY (S1)	GRTgaz

Le CODIR nouvellement élu a réélu MM. **Antoine JACOB**, Directeur du développement d'ARKOLIA, et **Christian COUTURIER**, Directeur du pôle Énergie de SOLAGRO, aux postes respectifs de Président et Vice-Président.

Antoine JACOB	Christian COUTURIER
	

Suite aux évolutions professionnelles de deux membres du CODIR, celui-ci a approuvé leurs remplacements en cours d'année :

- Remplacement de David EYLER par Bruno PÉCHINÉ (EIFER)
- Remplacement de Didier CROCHETET par Frédéric TERRISSE (ENGIE)

Le CODIR a remercié les partants pour leurs participations très actives aux travaux du Club et de ses groupes de travail dédiés. [Résultat des élections](#) [Trombinoscope du Codir](#)

### 1.1.2 Révision de la Charte du Club Biogaz et nouveau Collège

Le Club Biogaz a révisé sa charte de fonctionnement lors de la réunion plénière de juin 2016. Cette révision a été approuvée préalablement en Conseil d'Administration de l'ATEE.

Les modifications envisagées portent principalement sur la

- La création d'un 12<sup>ème</sup> collège « Gestionnaires de réseau »
- La mise à jour des processus de décision internes au CODIR

## 1.2 Réunion plénière

La réunion plénière 2016 a eu lieu le mercredi 8 juin en début de matinée sur le salon EXPOBIOGAZ, avant l'inauguration avec les personnalités locales et le Président de l'EBA (Association Européenne du Biogaz). Cet événement annuel est l'occasion de présenter les nouveaux membres élus au CODIR, les actions de l'année passée, et celles prévues pour l'année à venir. La présentation faite lors de la plénière du Club Biogaz est disponible [sur le site du Club](#).

Un cocktail apéritif a clos la réunion en toute convivialité, l'occasion de mieux se connaître entre membres.

## 1.3 Évolution du nombre d'adhérents

Le nombre d'adhérents est stable en 2016 (239 adhérents) ; l'année a été marquée par une révision des regroupements par collège en prévision de la création du collège 12.

Tableau 2 : Adhérents par collèges 2015

Collèges	Adhérents
Collège 1 – « études/conception/conseil »	46
Collège 2 – « développement »	30
Collège 3 – « réalisation/construction »	33
Collège 4 – « valorisation »	36
Collège 5 – « exploitation »	18
Collège 6 – « industries/intrants »	2
Collège 7 – « énergie »	15
Collège 8 – « collectivités/territoires »	13
Collège 9 – « agriculture/retour au sol »	10
Collège 10 – « recherche/formation »	9
Collège 11 – « associations/autres »	22
Collège 12 – « opérateurs de réseaux »	5



## 1.4 Arrivée et départs de Permanents

**Claire INGREMEAU**, Chargée de mission au Club Biogaz depuis janvier 2013 a suivi jusqu'au début de septembre 2016 les sujets agricoles et digestats, ainsi que la mise à jour de l'observatoire du biogaz.

**Claire INGREMEAU** a quitté l'ATEE en Septembre 2016 pour la Communauté de Communes du Pays Coglais qui recherchait un Responsable de Développement pour son projet de méthanisation et d'injection de biométhane (~70 m<sup>3</sup>(n)/h). Vous la retrouverez dans la filière !

Claire INGREMEAU a participé à la feuille de route stratégique « Méthanisation » de l'ADEME avant son départ ; elle animait le Comité scientifique des JRI de Limoges en février 2016 et la préparation des interventions techniques lors d'EXPOBIOGAZ en juin 2016, notamment.

**Arnaud DIARA nous a rejoints en septembre 2016.** Il a précédemment travaillé dans les laboratoires de l'IRSTEA de Rennes (2010-2013) notamment sur la thématique méthanisation, puis a représenté EVALOR et I-TEK Dalian pour leurs projets de développement en Chine. Arnaud est diplômé d'une licence du CNAM, et poursuit depuis 2012 un parcours Ingénieur en génie des bioprocédés en cours du soir (CNAM). Il prend la suite de Claire INGREMEAU et travaille notamment sur les thématiques agricoles (digestats) et qualité.

Claire INGREMEAU	Arnaud DIARA	Marie VERNEY	Marc SCHLIENGER
			

### 1.5 Organisation de l'équipe

L'ensemble des actions du Club Biogaz a été listé dans un document « Prévision d'organisation » (adaptable selon les situations/volontés) :

**Juriste (Marie VERNEY) :** questions/réponses adhérents, veille réglementaire, veille appel à projets/marchés publics, groupes de travail externes en rapport avec le juridique, GT interne/externe et organisation manifestations selon thématiques correspondant aux compétences/intérêts (bioGNV)

**Ingénieur (Arnaud DIARA) :** GT digestat, GT qualité, autres GT internes/externes et organisation de manifestations selon thématiques correspondant aux compétences/intérêts, JRI 2017

**Délégué général (Marc SCHLIENGER) :** animation CODIR (avec Antoine JACOB), administratif, relation adhérents (prospections), rapport annuel, charte, convention ADEME, élections, annuaire, recrutement, représentation du Club Biogaz, GT interne/externe et organisation de manifestations selon thématiques correspondant aux compétences/intérêts, EXPOBIOGAZ



## 2.3 Veilles réglementaires

Les veilles juridiques (Marie VERNEY) sont bimestrielles. Elles présentent les principales actualités juridiques concernant le biogaz par rubriques :

- Politique énergétique et soutien aux énergies renouvelables
- Tarifs et fiscalité
- ICPE
- Cogénération
- Injection
- BioGNV
- Procédures
- Intrants
- Digestat

Six veilles juridiques ont été envoyées entre janvier 2016 et janvier 2017 ([lien](#)).

## 2.4 Service juridique : questions/réponses & fiches pratiques

Le Service juridique (Marie VERNEY) du Club Biogaz répond aux questions juridiques/réglementaires des adhérents. Celles-ci peuvent concerner l'interprétation ou l'applicabilité d'une réglementation, la parution d'un texte, etc.

Les fiches pratiques visent à expliciter un texte de loi, une réglementation ou un ensemble de réglementations, en raison de leur nouveauté ou de leur complexité.

Plusieurs fiches pratiques ont été élaborées en 2016 :

- Trois fiches sur les nouveaux tarifs et les mécanismes de soutien à l'électricité produite à partir de biogaz, à compter de 2016 :
  - Un document d'aide sur les décrets des 27 et 28 mai 2016 sur l'OA et le complément de rémunération
  - Une foire aux questions (FAQ) sur les nouveaux mécanismes de soutien
  - Un document d'aide sur l'appel d'offres CRE 5
- Une fiche sur le bioGNV à destination des transporteurs routiers.

Les documents d'aide sur les tarifs applicables à l'électricité produite à partir de biogaz et au biométhane (FAQ) ainsi que les simulateurs tarifaires sont mis à jour ([lien](#)).

## 2.5 Veille appels d'offres/marchés publics

La veille envoyée aux adhérents sur les appels d'offres et les marchés publics est hebdomadaire (Marie VERNEY). Elle présente et décrit les appels d'offres et marchés publics susceptibles de concerner le biogaz.

## 2.6 Lettres info Digestat dont spéciale « Futur Règlement européen »

Deux lettres info digestat (Claire Ingreteau, Arnaud Diara) ont été diffusées à l'ensemble des membres en 2016.

## 2.7 Accompagnement et aides financières aux projets de méthanisation

Avec le concours des services de l'ADEME nationale et en région, le Club Biogaz (Marc SCHLIENGER) a repris la description de l'ensemble des mécanismes de soutien des Régions, de l'ADEME, etc. à la méthanisation et a suivi la mise en place progressive des 13 nouvelles régions administratives en métropole et des autres réformes territoriales de l'administration et de l'ADEME. Ce travail est repris dans un ensemble de documents dont :

- un fichier EXCEL Partie 2 : liste des soutiens (accompagnement & financement) par régions, avec les nouveaux maillages régionaux et les nouvelles approches permises par la LTECV (fonds d'investissement, financements participatifs) pour les régions qui ont finalisé leurs approches
- un document PDF supplémentaire sur les mécanismes de soutien de l'ADEME « Principes généraux des aides ADEME pour 2016 »

## 2.8 Brochure « Vers l'autonomie énergétique des territoires « Méthanisation et biogaz une filière d'avenir » 2016

Le Club Biogaz (Marc SCHLIENGER), l'ARENE IDF et RAEE ont mis à jour la brochure "Vers l'autonomie énergétique des territoires : méthanisation et biogaz une filière d'avenir" (novembre 2016)



### Sommaire :

- La méthanisation, qu'est-ce que c'est ?
- Les différents modèles de projets ou installations
- Valorisation des produits
- Zoom sur le réseau de chaleur et la cogénération
- Zoom sur le biométhane et l'injection
- Les avantages de la méthanisation
- Questions - réponses
- Des projets et des territoires...
- Le Club Biogaz ATEE
- Présentation des partenaires

## 2.9 Observatoire du biogaz

Le Club Biogaz a initié en 2013 la mise en place de l'observatoire du biogaz. Développé progressivement, ce projet recouvre plusieurs aspects, visant à recueillir, centraliser, traiter et diffuser les informations et statistiques relatives à la filière. La plupart des éléments produits sont mis en ligne dans la partie dédiée du site du Club Biogaz.

Notamment, le recensement des structures locales d'accompagnement des projets (soutiens techniques ou économiques), le recensement des formations, le recensement des programmes de recherche ainsi que la base documentaire sont régulièrement mis à jour grâce à la veille du Club Biogaz, et aux données transmises par les membres.

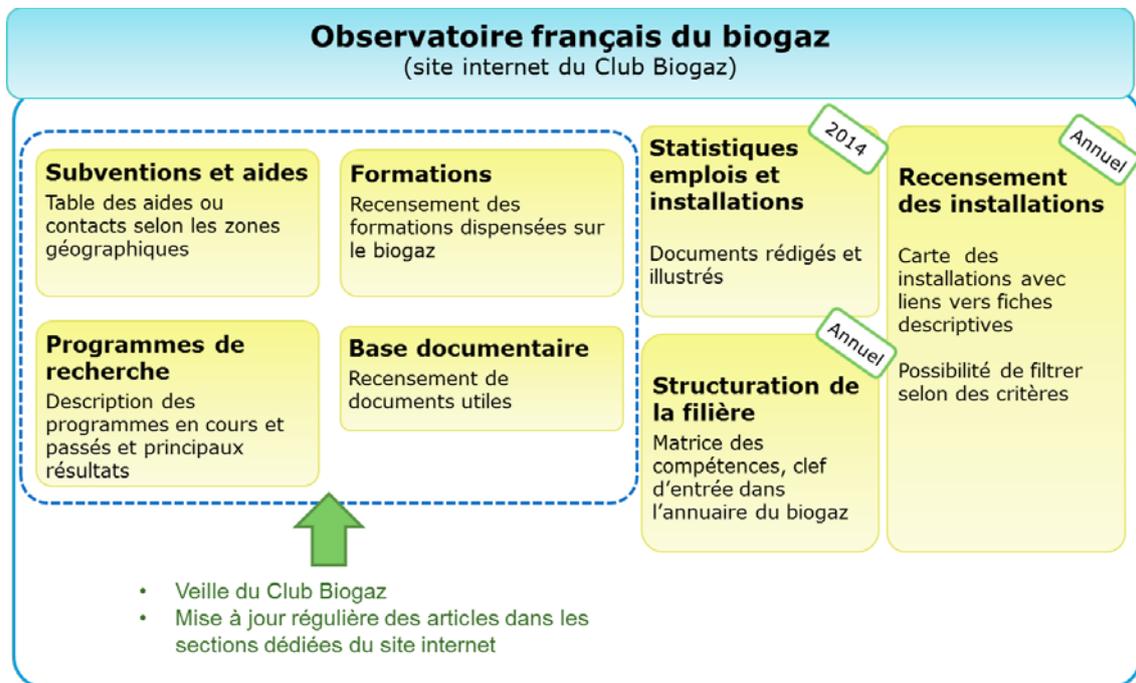


Figure 2 : Informations disponibles dans l'observatoire du biogaz

### 3 Participation aux travaux de la filière

#### 3.1 Consultations des pouvoirs publics

Le Club Biogaz a été auditionné le 8 juillet 2016 par le Collège des Commissaires de la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE). Cette audition se tenait dans le cadre de la préparation (audition des Organisations professionnelles, avis de la CRE, examen de l'avis par la DGEC et publication du texte) des textes suivants :

- l'Arrêté tarifaire cogénération pour les installations de méthanisation existantes (suite aux dispositions du Décret sur les cultures énergétiques). Le Club Biogaz et le SER sont intervenus ensemble, chacun sur un aspect particulier des problématiques de la filière. Le Club Biogaz est intervenu sur les difficultés de la filière de construction, le SER sur la situation économique des installations existantes.
- l'Arrêté tarifaire cogénération pour les installations nouvelles de méthanisation (puissance < 500 kW). Le Club Biogaz est intervenu sur l'attente de ce texte et sur l'impact sur l'activité des bureaux d'études et des constructeurs.

Le Club Biogaz a rencontré la DGEC à plusieurs reprises au cours de l'année et en particulier lors de la présentation définitive de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE), le 8 juillet 2016 après-midi. Il a apporté à la DGEC les éléments sur l'économie de la filière dont elle dispose afin de favoriser les échanges avec les Services de la Commission Européenne sur le tarif de rachat de l'électricité produite par cogénération biogaz (installations < 500 kW). Ce tarif fait partie d'un ensemble de textes (biogaz, incinération, géothermie) notifié à la Commission le 4 novembre 2015.

Ces échanges ont permis d'aboutir à deux arrêtés tarifaires en 2016 pour la cogénération :

- L'Arrêté du 23 septembre 2016 modifiant l'arrêté du 19 mai 2011 fixant les conditions d'achat de l'électricité produite par les installations qui valorisent le biogaz ; l'arrêté prorogeait les dispositions (tarif d'achat d'électricité) pour les installations de cogénération nouvelles et inférieures à 500 kW
- L'Arrêté du 13 décembre 2016 fixant les conditions d'achat pour l'électricité produite par les installations utilisant à titre principal le biogaz produit par méthanisation de déchets non dangereux et de matière végétale brute (cogénération agricole et territoriale) qui constitue une refonte complète du dispositif
- Le projet d'arrêté pour les futures STEP est passé au Conseil supérieur de l'énergie le 3 novembre 2015, avant envoi à la Commission Européenne, la CRE a rendu un avis négatif le 10 février 2016. La DGEC est en attente du retour de la Commission Européenne.
- Le projet d'arrêté pour les futures ISDNDs est passé au Conseil Supérieur de l'énergie le 3 novembre 2015, avant envoi à la Commission européenne, la CRE a rendu un avis négatif le 18 février 2016. La DGEC est en attente du retour de la Commission Européenne.

Le Club Biogaz a participé aux travaux avec la filière, EDF-Obligation d'Achat et la DGEC qui ont abouti à la publication le 1<sup>er</sup> août 2016 de la note d'instruction de la DGEC, adressée aux acheteurs obligés et aux gestionnaires de réseaux, qui précise les modalités de mise en œuvre des décrets n°2016-682 du 27 mai 2016 et n°2016-691 du 28 mai 2016, et notamment leur articulation avec les anciens arrêtés toujours en vigueur pour les demandes de contrat effectuées à partir du 30 mai 2016. Cette note d'instruction a permis la reprise des projets en cours, basés sur le tarif BG11, les augmentations de puissances projetées et la mise en œuvre des contrats d'achat d'électricité pour les installations nouvelles qui n'entraient pas dans les dispositions prévues par l'arrêté du 30 octobre 2015 (installations postérieures à cette date, en particulier).

Le Club Biogaz a soutenu comme toutes les organisations professionnelles la prolongation à 20 ans des contrats d'achats existants dans le prolongement des analyses sous-jacentes de l'avis de la CRE du 27 juillet 2016 pour la cogénération. Ce prolongement à 20 ans obtenu sous conditions pour les installations neuves est paru début 2017 (hors ISDND).

**Pour l'injection de biométhane**, le Club Biogaz a soutenu plusieurs aménagements présentés en CSE le 30 août 2016 avec la possibilité pour les installations existantes n'ayant pas bénéficié de contrat d'achat d'énergie par le passé de bénéficier aussi du tarif d'achat du biométhane injecté et une modalité comparable en faveur de la conversion des cogénérateurs d'électricité vers l'injection de biométhane. L'Administration a rédigé un projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 23 novembre 2011 fixant les conditions d'achat du biométhane injecté dans les réseaux de gaz naturel ; l'avis de la CRE défavorable à l'extension du dispositif actuel aux installations existantes a interrompu le processus tout en ouvrant la possibilité d'un mécanisme de soutien particulier.

Le Club Biogaz a mobilisé ses adhérents afin d'apporter à la DGEC les éléments techniques et économiques pour la préparation d'un mécanisme ad hoc.

### 3.2 Participation au Comité National Biogaz (CNB)

Ce comité à l'initiative de la Ministre en charge de l'énergie, qui était la première proposition du livre blanc du Club Biogaz, s'est réuni à nouveau le 13 septembre 2016. Lors de cette réunion, le Club Biogaz a souligné les demandes de la filière (hors mécanismes de soutien à la cogénération agricole et territoriale et à l'injection du biométhane)

- Sur la cogénération biogaz ISDND, laquelle ne bénéficie plus de mécanisme de soutien alors que dans une contribution d'AMORCE et du Club Biogaz sur les questions de la Commission Européenne sur la filière ISDND, nous avons fait des recommandations en particulier sur la revalorisation du tarif d'achat pour les petites structures
- Sur le bénéfice de l'exonération de la taxe foncière pour les installations non-agricoles afin qu'elles bénéficient aussi d'une exonération permanente de taxe foncière sur les propriétés bâties
- Sur le biométhane et le bioGNV qui supportait une taxation carbone comme le gaz naturel ; depuis la Loi de Finances rectificative, le biométhane est exonéré de TICGN

Les 5 axes principaux sont les suivants :

- Mécanismes de soutien
- Déroulement des procédures
- BioGNV
- Injection du biométhane
- Industrie

Le Club Biogaz s'est organisé de façon à participer à l'ensemble des travaux en impliquant selon les thématiques les permanents du Club Biogaz, le CODIR, et les membres qui se sont proposés. Des groupes de travail « miroir » se **sont mis en place à différentes dates** afin d'échanger au sein du Club Biogaz et de constituer une position commune à porter au comité.

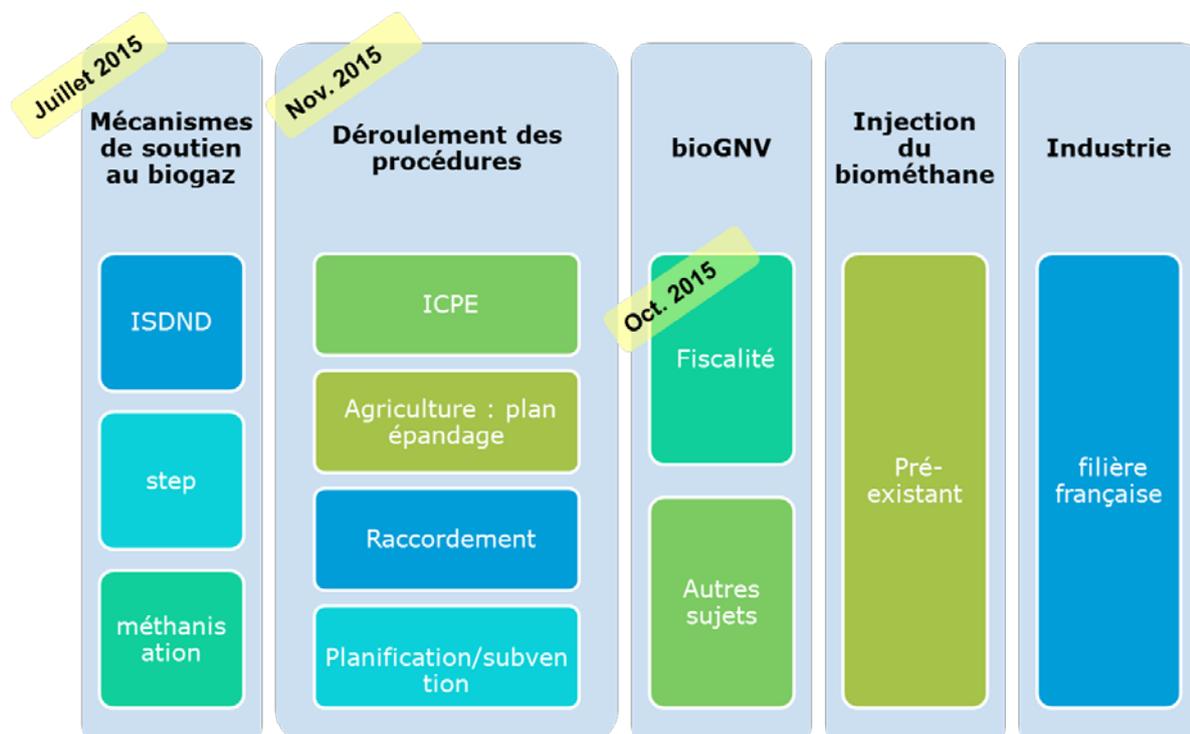


Figure 4: Groupes de travail du CNB, et sous-groupes par thématiques, et échéances (initiales)

### 3.2.1.1 GT Mécanismes de soutien (CNB)

Suivi : Marie VERNEY

Le GT « mécanismes de soutien » du Club Biogaz a été créé en mars 2015 pour alimenter les travaux du CNB sur les tarifs et le complément de rémunération. Les décrets sur le complément de rémunération et l'obligation d'achat ont été publiés fin mai 2016. L'appel d'offres CRE 5 a été lancé en février 2016 ; la première période de candidature s'est clôturée le 22 août 2016.

	2015	2016	2017, 2018
< 500 kWe	Tarif d'achat	Tarif d'achat	
> 500 kWe	Tarif d'achat	Appel d'offres en complément de rémunération pour la Méthanisation	Complément de rémunération en guichet ouvert pour STEP et ISDND

Figure 5: Évolutions concernant le soutien à l'électricité produite à partir de biogaz

L'appel d'offres biomasse – méthanisation porte sur la réalisation et l'exploitation d'installations de production d'électricité à partir de biomasse. Celui-ci se décompose en trois périodes (2016-2017 et 2018), la puissance appelée pour chacune d'entre elles étant de 60 MW. Cette puissance est répartie en deux familles : la famille bois-énergie pour 50 MW et la famille méthanisation pour 10 MW. Les candidats doivent déposer leurs dossiers de candidature avant le 22 août 2016 à 14h pour la 1<sup>ère</sup> période.

Lors de la consultation sur le mécanisme de l'appel d'offres, le Club Biogaz a remis à la DGEC 40 propositions de modifications de l'appel d'offres. La principale proposition concernait les intrants autorisés en méthanisation. Le Club Biogaz souhaitait que les intrants agricoles alimentaires ou qui constituent une culture principale soient encadrés comme prévu dans la LTECV et que les cultures intermédiaires soient autorisées. La proposition du Club Biogaz a été relancée à plusieurs reprises. La DGEC a accepté notre proposition (portée aussi la FNSEA, AAMF).

Voir [page internet du groupe miroir Club Biogaz](#)

### 3.2.1.2 GT Procédures (CNB)

Suivi : Marie VERNEY

Le GT « procédures » du Club Biogaz a été créé en tant que GT « miroir » du GT « déroulement des procédures » du CNB. Il a alimenté les travaux du GT ministériel en 2015 et début 2016 et est actuellement en veille.

Le Club Biogaz a réalisé une compilation des propositions du GT procédures du CNB, qui a été soumise à la DGPR en mars 2016.

### 3.2.1.3 GT injection (CNB)

*Suivi : Marc SCHLIENGER*

Ce GT préexistait au CNB, il est animé par l'ADEME et GrDF depuis 2010. Il rassemble des représentants des acteurs de la filière biométhane (dont le Club Biogaz) et vise à construire les conditions de réussite de la filière d'injection de biométhane dans les réseaux de gaz naturel. Toutes les  $\cong$  6 semaines environ, les différents sujets autour du biométhane y sont débattus : évolutions réglementaires, travaux et études menés hors GT, travaux des sous-GT, retours d'expériences. Ses lignes directrices sont notamment :

- la recherche de solutions facilitant la conversion de la cogénération vers l'injection biométhane au travers de l'aménagement du coefficient S appliqué au tarif (déterminé par l'ancienneté de la production électrique ou industrielle)
- l'amélioration du tarif d'achat de biométhane injecté pour les installations traitant des déchets et rebuts industriels
- la fiscalité pour le bioGNV. Une première présentation avait été faite au GT Injection en 2014 par la DGEC ; à la suite de son Livre blanc du bioGNV, le Club Biogaz a préparé avec le soutien de l'ADEME un document de recommandations sur le bioGNV (parution en septembre dans la perspective d'amendements à la Loi de Finances 2017)
- la valorisation des garanties d'origine de biométhane (GO) : le Club Biogaz a présenté les travaux de BIOSURF, un groupement d'associations nationales représentatives du biogaz européen. Avec le constat que certains pays sont excédentaires de garanties d'origine (GO) et que d'autres en sont demandeurs, l'objectif de ce groupement est le développement d'un marché européen des GO de biométhane, à l'horizon 2018. Les GO provenant d'un site ayant bénéficié de soutiens publics dans son pays (subventions, tarifs d'achat) ne peuvent être commercialisées au niveau européen ; BIOSURF concernerait donc uniquement les sites qui n'ont pas bénéficié de soutiens publics. Chaque GO fait référence aux types d'intrants utilisés dans le processus de méthanisation.

Depuis 2015, le Club Biogaz a créé un groupe de travail sur le biométhane injecté, miroir du GT injection du CNB afin d'informer ses membres des travaux « en sortie du GT Injection ». Cette démarche rencontre un franc succès avec plusieurs dizaines de personnes inscrites.

[Page internet du GT Injection miroir](#)

### 3.2.1.4 GT industrie (CNB)

*Suivi : Marc SCHLIENGER*

Ce groupe de travail, piloté par la Direction Générale des Entreprises (DGE), a pour objectif de structurer une offre française compétitive et performante pour l'ensemble de la filière biogaz de l'amont à l'aval. Le Club Biogaz a proposé à la DGE d'ouvrir l'Annuaire du Biogaz à d'autres référencements de la filière et de le publier numériquement (téléchargement en PDF dans un premier temps).

### 3.2.1.5 GT cultures

*Suivi : Claire INGREMEAU*

La LTECV a introduit, dans son article 112, un encadrement des cultures alimentaires pour les futures installations de méthanisation. L'article y indique qu'un décret doit fixer les conditions de cet

encadrement. Le ministère de l'agriculture a réuni les parties prenantes de la filière fin décembre 2015 afin de travailler à la rédaction de ce décret (définition des termes, types de limite, niveau de limitation).

Afin de contribuer à ces travaux, le Club Biogaz a mis en place un groupe de travail interne auquel l'ensemble des Adhérents a été invité à participer.

Le décret a été publié au JORF n°0158 du 8 juillet 2016, texte n° 8. Ce texte définit différents termes : cultures alimentaires, énergétiques, principales, intermédiaires puis il précise l'usage qu'il peut être fait de ces cultures en méthanisation.

Retrouvez toutes les informations (définitions, seuils, installations concernées et sanctions en cas de non-respect) sur la page du GT.

Voir aussi la veille règlementaire « point info droit » de juin-juillet 2016

### **3.3 BN FERTI : normalisation du digestat**

*Suivi : Claire INGREMEAU puis Arnaud DIARA*

Le Club Biogaz participe aux travaux du BN FERTI (Bureau de Normalisation des Matières Fertilisantes) concernant les digestats, notamment au **groupe de travail digestat, au groupe de travail engrais minéraux, au groupe de travail amendements organiques et à la commission dénomination spécifications marquage**.

Le **groupe de travail digestat** est actuellement en sommeil faute de contenu. Trois sous-groupes s'étaient constitués pour les digestats solides issus de la séparation de phase, les digestats solides issus d'un processus de séchage (avec/sans séparation de phase), les digestats chaulés. Le préalable à l'inscription dans une norme est de répondre aux critères engrais ( $N+P+K > 7\%$  ou  $N$  ou  $P$  ou  $K > 3\%$ ) ou amendements (Matière Organique  $> 20$  ou  $25\%$  Matière Brute suivant la norme), ce qui bloque les travaux.

En 2015, le **groupe de travail « engrais minéraux »** s'est penché sur les sels d'ammonium produits par « recyclage » et notamment par lavage d'air ou stripping. Le Club biogaz a contribué à la rédaction du dossier technique, et a nourri son contenu à l'aide d'analyses de sels d'ammonium (obtenus par stripping ou lavage d'air, tous procédés concernés) fournies par ses adhérents. Le dossier technique a été finalisé fin 2016, pour entrer en processus de validation en 2017. Ce processus se terminera par la publication d'un arrêté de mise en application obligatoire pour que cette nouvelle dénomination soit ajoutée à la norme engrais minéral.

En 2016, le groupe de travail engrais organique travaille à la révision de la norme 44-051 (en cours depuis 2008...), et notamment à la prise en compte de la politique de tri à la source des biodéchets.

### **3.4 Comités de pilotage d'études**

Le Club Biogaz participe à de nombreux travaux de la filière. Si vous souhaitez en savoir plus sur ces travaux, pour pouvez contacter les permanents.

- Feuille de Route Stratégique « Méthanisation » (ADEME) : la préparation de la feuille de route stratégique a mobilisé nombre d'adhérents ; un premier document sous forme d'avis de l'ADEME établit des recommandations sur les dispositifs de soutien, la concertation, les déchets ménagers et le développement des connaissances, les nouveaux procédés dont la micro-méthanisation.
- Stratégie Nationale Bioéconomie (SNBE - MAAF) : Le Club Biogaz a apporté ses éléments (issus des fiches références et de la brochure "Vers l'autonomie énergétique des territoires : méthanisation et biogaz une filière d'avenir" pour que la méthanisation ait bien sa place dans ce document.

- Prévention des risques chimiques et biologiques dans les unités de méthanisation (INRS) : les travaux continuent avec la mise en place des protocoles de collecte d'échantillons et d'analyses d'ambiance sur sites.
- Étude technique, économique et environnementale sur l'injection centralisée de biométhane dans le réseau de gaz, S3D pour l'ADEME

### 3.5 Collaboration autres groupes de travail/organisation

Le Club Biogaz a participé aux réunions de la commission méthanisation du Pôle IAR de Laon, au Comité Directeur et à l'Assemblée générale de Biogaz Vallée à Troyes. Le Club Biogaz a participé aux GT ministériels S3REnR pilotés par ENEDIS et les ministères.

## 4 Travaux internes au Club Biogaz

### 4.1 GT biométhane non injecté

*Suivi : Marie VERNEY*

Le GT biométhane non injecté s'est réuni en 2015 pour élaborer des propositions tarifaires pour le biométhane non injecté. Les résultats des travaux ont été soumis au bureau des infrastructures gazières de la DGEC. Le bureau des nouveaux produits énergétiques de la DGEC ayant repris la main sur le sujet, le Club Biogaz lui a transmis en 2016 les conclusions du GT, avec les mêmes propositions tarifaires et un argumentaire actualisé (nombre d'installations, objectifs de la PPI, etc.).

### 4.2 GT digestats

*Suivi : Arnaud DIARA*

Ce groupe de travail s'est réuni au fur et à mesure des actualités sur les évolutions réglementaires et techniques sur la valorisation des digestats. La préparation des textes de sortie de statut déchet ont constitué le travail principal du GT en 2016, avec notamment l'analyse du cahier des charges digestats agricoles qui a donné lieu à la publication d'un commentaire en réponse à la consultation publique, l'analyse du Règlement européen sur les matières fertilisantes 2016/0084 qui a donné lieu à plusieurs commentaires. Le GT a également travaillé sur la maîtrise de la qualité sanitaire des digestats et poursuivra ces travaux en 2017. Des notes de lecture ont été publiées sur les différents textes réglementaires sortis au cours de l'année.

Le GT a produit une note d'information sur l'influenza aviaire et la méthanisation avec un focus sur les prescriptions de l'instruction technique du 21/12/2016 de la DGAL. Le GT a produit deux lettres-infos digestats en 2016 et s'est réuni en plénière le 9 décembre avec la présence de l'Administration. Il s'agissait de préparer une réponse commune sur le projet de Règlement européen sur les matières fertilisantes 2016/0084, le projet de Cahier des charges ministériel sur la sortie du statut de déchet des digestats agricoles, les redevances sur la pollution de l'eau pour les digestats (exonération obtenue en Loi de Finance *in fine*), le point sur les autorisations de mise sur le marché.

### 4.3 GT « Qualité »

*Suivi : Arnaud DIARA*

*Référent CODIR : Patrice LEJEUNE*

Ce groupe de travail a pour objectif la construction d'un référentiel qualité commun au sein de la filière biogaz. À partir de l'été 2016, les visites de sites ont permis d'échanger avec les porteurs de projet/exploitants sur la façon dont ils ont monté leur projet, et leur pratique quotidienne d'exploitation. Une première synthèse de ces visites a été produite, elle sera complétée par d'autres visites début 2017. Cette synthèse met en lumière les bonnes pratiques et points susceptibles d'amélioration.

#### **4.4 GT bioGNV**

*Suivi : Marie VERNEY*

Ce groupe de travail est un GT « miroir » du GT bioGNV du CNB, visant à produire des recommandations sur le développement du bioGNV. Ce travail s'inscrit dans la continuité du Livre Blanc du Club Biogaz, publié en 2014, dans le but de présenter des propositions concrètes aux pouvoirs publics. Il s'inscrit également dans la continuité des travaux menés par GRDF sur la fiscalité du bioGNV en 2015 dans le cadre du CNB.

Le GT bioGNV s'est réuni à trois reprises, de janvier à avril 2016. Les propositions élaborées portent sur la fiscalité, les tarifs, les financements et le développement des infrastructures. Le livrable a été soumis à la DGEC pour la réunion plénière du CNB de septembre 2016.

[Page internet du GT](#)

Le Club Biogaz a prolongé le travail sur le bioGNV afin de répondre aux demandes de la DGEC sur le biométhane non injecté (GT biométhane non injecté du CNB à mettre en place en 2017, pilotage DGEC, secrétariat Club Biogaz, voir 4.1) et un mécanisme de soutien particulier.

#### **4.5 GT Indicateurs**

*Suivi : Claire INGREMEAU*

Le Club Biogaz a proposé à la DGEC la création d'un groupe de travail « indicateurs » dans le cadre du CNB. L'objectif est de rassembler les données existantes concernant la dynamique et la santé de la filière. Cet état des lieux continu, partagé entre professionnel et administration, permettrait de mieux accompagner le développement de la filière.

Le projet n'a pas abouti à ce jour.

#### **4.6 BIOSURF**

*Suivi : Marc SCHLIENGER, Marie VERNEY*

BIOSURF est un projet Horizon 2020 financé par l'Innovation and Networks Executive Agency (INEA), qui regroupe onze partenaires européens. Il vise à accroître la production et l'utilisation de biométhane, injecté dans les réseaux de gaz naturel et comme carburant pour le transport, en éliminant les obstacles non-techniques et en ouvrant la voie vers un marché européen du biométhane.

Le Club Biogaz participe au programme depuis septembre 2015 et a rejoint les partenaires suivants :

- Instituto di Studi per L'Integrazione dei Sistemi Scrl (ISIS renommé ISINOVA)
- European Biogas Association (EBA)
- Arge Kompost Und Biogas Osterreich Verein (AKB)
- AGCS – Gas Clearing and Settlement Ag (AGCS)
- Cib-Consorzio Italiano Biogas E Gassificazione (CIB)

- Fachagentur Nachwachsende Rohstoffe E.V. (FNR)
- Magyar Biogaz Egyesulet (HBA)
- DBFZ Deutsches Biomasseforschungszentrum Gemeinnuetzige GmbH (DBFZ)
- Renewable Energy Association Lbg (REA)
- Fachverband Biogas Ev (GBA)

Chaque contributeur participe à un ou plusieurs programmes (pour le Club Biogaz : WP 3, 4, 6 et 7) et participe aux différents livrables (Task), pour son pays, suivant leurs échéances. Marie VERNEY a participé à la réunion semestrielle du projet, à Londres après Berlin.

Task	Object / deliverable
3.1	Comprehensive guidelines for establishing national biomethane registries
3.2	Technical-administrative proposal to EC for declaring natural gas network as a single, closed mass-balancing system with respect to biomethane cross-border transactions
3.3	Guidelines for creating the European Biomethane Guarantees of Origin
3.4	Technical-economic analysis for determining the feasibility threshold for tradable biomethane certificates
3.5	Market survey on determining the market accepted threshold for the value of tradable biomethane certificates
3.6	Proposal for the establishment of national and European biomethane certificate trading platforms
3.7	Report on the practical experiences with the application of the European biomethane standards
4.2	Report on current and future sustainable biomass supply for biomethane production
6.1	Identification and analysis of the focus areas
6.2	Inventory of rules and conditions for the natural gas/biomethane market in 3 regions (IT, AU, FR)
7.1	Project Evaluation Plan
7.2	Inventory and analysis of biomethane related EU and national political acts, regulations and support schemes
7.3	Report on impact analysis

Figure 6: Tasks BIOSURF du Club Biogaz

Dans le cadre du projet, le Club Biogaz a contribué pour la France à plusieurs rapports, en téléchargement sur notre site Internet. L'ensemble des livrables finalisés du projet BIOSURF est disponible sur le site du projet : [site du programme](#)

Le Club Biogaz a également organisé la quatrième assemblée générale du projet BIOSURF les 21, 22 et 23 novembre 2016, dont un atelier inter-associatif à Paris le 23 novembre 2011 avec les partenaires de BIOSURF et les adhérents du Club qui a permis d'échanger sur :

- le développement du biométhane dans les pays partenaires au projet
- plusieurs thématiques du projet BIOSURF (critères de durabilité du biométhane, bilan carbone, administration d'un marché européen du biométhane)

## 5 Organisation de manifestations

### 5.1 Journées Recherche Industrie 2016 – Limoges

Les Journées Recherche et Innovation biogaz méthanisation 2016 ont eu lieu du 10 au 12 février à Limoges. Ces journées ont réuni un nombre important de participants (250). Pour cette édition, le Club Biogaz ATEE s'était associé à l'OIEau (Office International de l'Eau) et au GRESE (Groupement de Recherche Eau Sol Environnement - Université de Limoges) pour organiser ces journées et nous étions accueillis par l'ENSIL Université de Limoges sur le Parc Ester Technopole.



L'objectif de ces journées était de promouvoir une collaboration accrue entre la recherche et les acteurs de la filière, pour une meilleure contribution de l'effort de recherche au développement d'une filière adaptée au contexte français.

La présentation des travaux de recherche, les tables rondes et les moments d'échanges ont permis de faire le point sur la recherche actuelle, d'identifier les besoins pour l'avenir et de faire naître les collaborations.

[Téléchargez les présentations](#)

### 5.2 EXPOBIOGAZ 2016

EXPOBIOGAZ, co-organisé par GL events et le Club Biogaz, a pris place en 2016 à Strasbourg dans le Hall 5 du Parc des Expositions, les 7 & 8 juin avec plus de 180 Exposants et Marques présents. Malgré les grèves qui ont perturbé les déplacements, c'est un franc succès qu'a connu le salon EXPOBIOGAZ pour sa première édition en région : une augmentation du nombre d'exposants de 45% (par rapport à 2015) et une très bonne fréquentation sur les deux journées du salon, tant en terme de nombre que de qualité des professionnels présents.



Une édition qui a également démontré l'intérêt croissant de certaines filières pour la méthanisation. Pour preuve, la fréquentation en forte hausse de certaines typologies de visiteurs : + 21% de visiteurs issus du monde agricole, + 45% de professionnels de la grande distribution, et + 34% de professionnels du traitement des déchets et de l'eau.

Preuve également de cette réussite et du dynamisme de la filière, l'ouverture croissante du salon à l'international avec 34% d'exposants internationaux issus de 10 pays européens et une augmentation de 15% du nombre de visiteurs internationaux issus de 27 pays.

Les conférences gratuites, en partie organisées par le Club Biogaz, ont souvent fait salle comble avec plus de 650 participants.

Nouveauté de cette édition : les rendez-vous d'affaires ont permis de faciliter et d'organiser les prises de rendez-vous sur les stands. 343 rencontres ont ainsi eu lieu.



Photo 1 : Ouverture des conférences EXPOBIOGAZ

En 2017, Bordeaux accueillera le salon les 31 mai et 1<sup>er</sup> juin 2017.

**EXPOBIOGAZ** 31 MAI - 01 JUIN 2017  
BORDEAUX - FRANCE

### 5.3 Colloque « Méthanisation : biomasse et prétraitements »



La Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte poursuit l'objectif d'un recyclage croissant des déchets avec une généralisation du tri à la source des déchets organiques (tri chez l'habitant) d'ici 2025. Les déchets devront ainsi être valorisés à hauteur de 65 % sous forme de matière organique. Les méthaniseurs vont donc recevoir des déchets plus nombreux et variés à utiliser avec les produits actuels : déchets organiques, effluents d'élevage, biomasse végétale, sous-produits d'industries agro-alimentaires, SPAN, boues d'épuration, huiles alimentaires...

Le colloque de l'ATEE Club Biogaz a rassemblé 230 personnes dans une salle comble sur les problématiques scientifiques, techniques et réglementaires des prétraitements de la biomasse (des déchets de l'alimentaire aux pailles agricoles) qui alimente les méthaniseurs. Les thèmes et les interventions étaient préparés par un Comité d'Experts du Club Biogaz. Chaque sujet considère les aspects réglementaires, scientifiques, techniques et économiques du traitement.

Les animateurs et conférenciers sont intervenus lors des 4 sessions présentées :

- L'incorporation des intrants agricoles en méthanisation

- Le cadre et l'intérêt des prétraitements de biodéchets et des FFOM
- L'optimisation des rations d'alimentation des digesteurs
- Les traitements des déchets particuliers, hygiénisation et pasteurisation

Les présentations sont disponibles sur le site du Club Biogaz.

## 5.4 Visites de sites

### 5.4.1 MÉTHELEC à Ennezat

Le Club Biogaz a organisé avec le concours de l'ADEME Auvergne la visite technique du site MÉTHELEC d'Ennezat, le 29 juin. 26 adhérents ont participé à la visite du site, en particulier des installations de préparation et d'hygiénisation des intrants. Il s'agit de matières agricoles, d'industries agroalimentaires, de supermarchés ou de restaurants (déchets de cuisine et de table), SPAN de catégories 3, boues de STEP. Autre particularité du site, son intégration au tissu de R&D local et la mise en service à partir de 2017 de la plateforme Bio Valo pour le développement de la valorisation de la biomasse (bioénergie et biomolécules). Jean-Michel LHOSPITALIER (Exploitant Agricole, MÉTHELEC et Bio Valo), Pierre FONTANILLE (Université Blaise Pascal et BIO VALO) et Vincent CANU (LANGA), ont présenté leurs démarches en introduction à la visite-



Photo 2 : MÉTHELEC à Ennezat, le 29 juin

Une fiche de présentation du site a été produite avec Méthélec à cette occasion, vous la trouverez sur le site internet du Club.

### 5.4.2 BioVilleneuvois

Le Club Biogaz a organisé avec le concours de l'ADEME Nouvelle Aquitaine la visite de la SAS BioVilleneuvois, créée par FONROCHE Biogaz, une unité de méthanisation et de valorisation du biogaz située à Villeneuve-sur-Lot (47) le 9 novembre 2016. La société FONROCHE Biogaz, qui est une filiale du groupe FONROCHE, développe son activité de méthanisation territoriale pour la production d'électricité par cogénération et pour l'injection de biométhane. La SAS BioVilleneuvois à Villeneuve-sur-Lot (47), créée par FONROCHE Biogaz, est une unité de méthanisation et de valorisation du biogaz qui valorise les déchets issus du secteur agricole et de certaines industries agroalimentaires. Elle a été réalisée, moyennant 12 M€ d'investissement.

L'une des particularités du site est qu'il est prévu dès sa construction une quinzaine d'intrants bien identifiés et donc la possibilité de méthaniser le plus grand nombre de produits disponibles localement. Situé dans une emprise d'1,57 hectare, en zone industrielle, le site devrait recevoir

71 000 tonnes de produits chaque année. Clément MADIER et Fabien HAAS ont reçu les Adhérents du Club Biogaz au siège puis sur le site de Villeneuve-sur-Lot.



Photo 3 : BioVilleneuve à Villeneuve-sur-Lot (47)

## 6 Représentation de la filière

### 6.1 Relations institutionnelles

Le Club Biogaz conserve un lien privilégié avec le groupe de travail « développement de la méthanisation » des Députés de l'Assemblée Nationale. Des échanges ont notamment eu lieu lors du projet de Loi de finances 2017 et du Projet de Loi de Finances Rectificative 2016 avec les Sénateurs et Députés qui soutiennent la filière. Par ailleurs, le Club Biogaz est régulièrement en contact avec les référents des différents ministères concernés par la filière et le Cabinet du 1<sup>er</sup> Ministre.

### 6.2 Interventions lors d'évènements

Le Club Biogaz est régulièrement sollicité pour intervenir lors de journées d'information. Selon le niveau d'expertise des participants, il s'agit de présenter la filière et ses enjeux, ou d'aborder des points plus précis (comme les évolutions des mécanismes de soutien, l'acceptabilité du biogaz, etc.).

- 27 janvier 2016, Biogaz Europe, « Résultats de l'étude « État des lieux de la filière », Claire INGREMEAU
- 3 mars 2016, OFAEnR, Conférence biogaz sur la vente directe et le financement en France et en Allemagne – « La vente directe (compléments de rémunération) : défis et opportunités », Marc SCHLIENGER
- 4 mai 2016, Académie de l'Agriculture Française, « La dynamique de la méthanisation en France, Freins et moteurs au développement », Marie VERNEY
- 13 avril 2016, Sarreguemines, GL Events pour EXPOBIOGAZ 2016. Présentation à la presse des actions du Club Biogaz en France et auprès des institutions européennes (travaux EBA et BIOSURF), Marc SCHLIENGER
- 14 septembre 2016, Rennes, Journée énergies renouvelables, EPL et méthanisation, « Les actualités des 12 derniers mois de la méthanisation : réglementation, tarifs, les attentes ... », Marie Verney
- 24 octobre 2016, Chambre de Commerce Franco-Allemande, « Les actualités des 12 derniers mois de la méthanisation en France : photographie, réglementation, tarifs, les attentes... », Marc SCHLIENGER
- 6 décembre 2016, 5<sup>èmes</sup> Journées de la méthanisation Applications Agricoles et Industrielles, « BIOSURF : le biométhane peut stimuler l'Europe », Marc SCHLIENGER, Arnaud DIARA

- 7 décembre 2016, séminaire Biomasse Suisse Francophone, Fribourg, « 12 derniers mois de la méthanisation en France : photographie, réglementation, tarifs, les attentes... », Marc SCHLIENGER

### **6.3 Relations média**

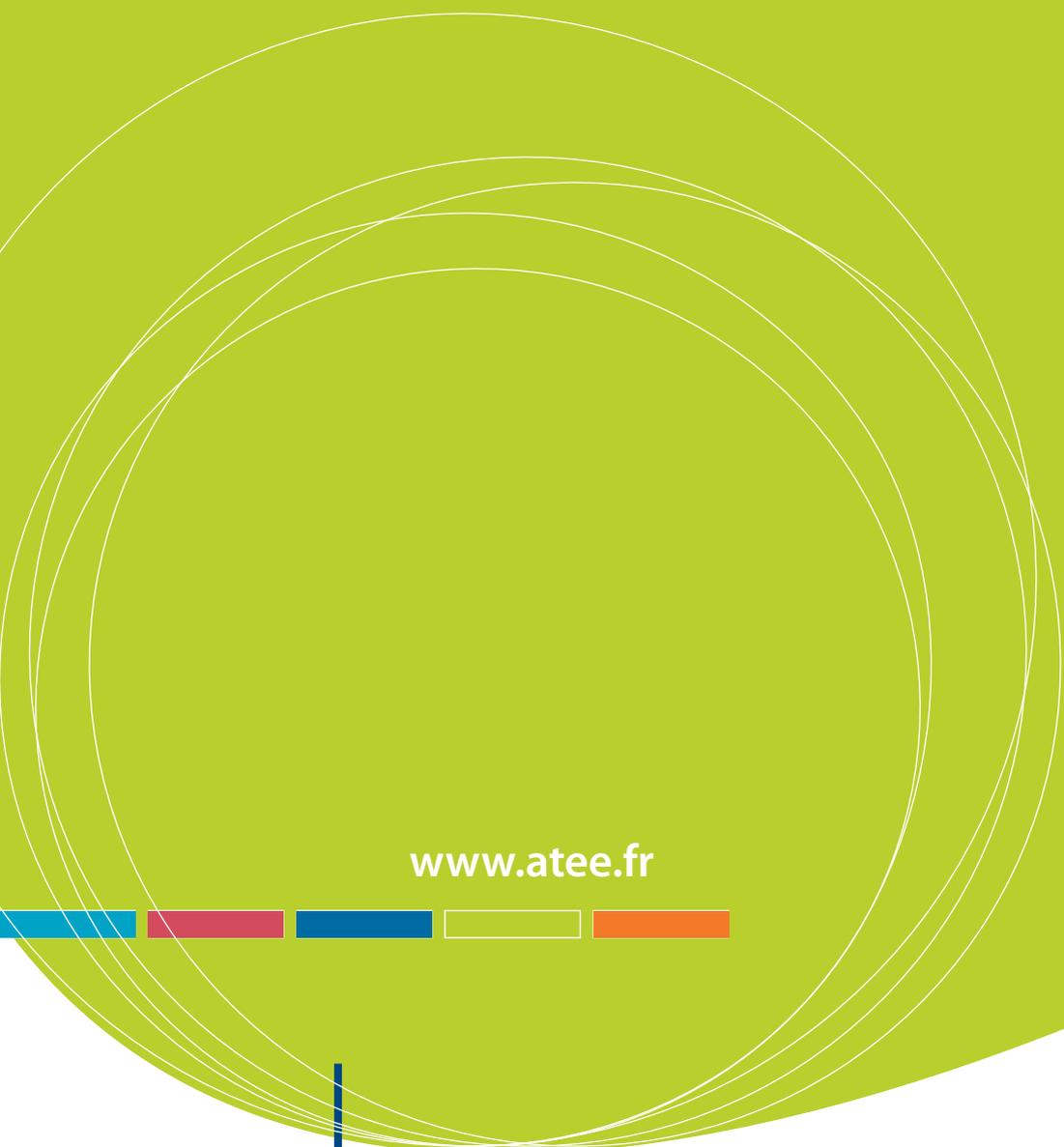
- Vice News France
- Usine Nouvelle
- Environnement Magazine
- Environnement et énergie
- Green Univers
- Observatoire Énergies d'Entreprises
- Valeur Énergie
- Gazette des communes
- BTP TV (Fanny Berthon) émission du 1<sup>er</sup> avril 2016 : Le développement du biogaz, conditions de son développement, débat avec Coop de France et GRTgaz
- L'observatoire énergies d'entreprises (Agnès Monsaingeo) L'énergie des alpages, le lactosérum comme nouveau carburant biogaz (12 mai 2016)
- Contribution to BIOSURF newsletter of December, Interview with Antoine JACOB, Chairman of the Club Biogaz (ATEE)
- ZEPROS ENERGIE, Interview lors d'EXPOBIOGAZ d'Antoine JACOB par Christophe NAGYOS
- Dernières Nouvelles d'Alsace, le 8 juin, Interview lors d'EXPOBIOGAZ d'Antoine JACOB par Isabelle ASSOY (DNA)

### **6.4 Représentation au niveau européen via EBA**

Le Club Biogaz participe aux « Policy Calls » de l'EBA, des réunions ponctuelles sur les actualités législatives de l'UE (RED II, digestats, transports...).

### **6.5 Offres d'emploi de la filière**

Le Club Biogaz a rappelé à ses Adhérents la possibilité de publier des offres d'emplois sur le site et cette démarche a obtenu un franc succès avec depuis le printemps 2016 de nombreuses offres parues et pourvues par la suite.



[www.atee.fr](http://www.atee.fr)



ATEE  
47, avenue Laplace  
94117 Arcueil Cedex  
Tél. 01 46 56 91 43  
Fax 01 49 85 06 27

